

GROUPE TECHNIQUE DE TRAVAIL : RÉUNION DES 21 et 22 DECEMBRE 2021

COMpte Rendu DU GTT du 21 et du 22 décembre 2021

Par le GTT de l'ITIE-RDC

Les 21 et 22 décembre 2021, le Groupe Technique de Travail (GTT) a tenu sa réunion spéciale dans la salle de réunion du Secrétariat Technique de l'ITIE/RDC à Kinshasa-Gombe.

I. DE LA LISTE DES PRESENCES

La liste de présences qui émerge en annexe du présent compte rendu, indique que 11 membres du GTT ont pris part à cette séance de formation ainsi que l'équipe du Secrétariat Technique (Voir liste de présences).

La présidence de la réunion est assurée par Me Jean-Claude KATENDE, Président de céans et Délégué de la société civile et le secrétariat est assuré par le ST de l'ITIE-RDC.

D'après la liste des présences annexée au présent compte-rendu, le Président de céans déclare que le GTT est régulièrement constitué et peut donc valablement délibérer sur l'unique point inscrit à l'ordre du jour.

II. ORDRE DU JOUR

Examen et adoption des formulaires de validation du processus ITIE.

III. DU DEROULEMENT PROPREMENT DIT DES TRAVAUX

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et rappelle l'objet de la présente réunion en insistant sur le fait que cette dernière fait suite à la décision du CE portant délégation de pouvoir donnée au GTT en vue d'examiner les différents formulaires remplis par le ST et les adopter au nom du CE.

A ce propos, il signale que, pour la journée du mardi 21 décembre, il sera examiné les deux (2) premiers formulaires portant l'un sur la composante Engagement du Groupe multipartite et l'autre sur la composante Résultats et Impact. Ensuite, il donne la parole au ST pour définir la méthodologie à suivre et passer à la présentation.

Prenant la parole, le ST par le biais de l'expert Gilbert Deningaidi définit la méthodologie à suivre laquelle consiste à passer en revue les différents formulaires point par point et à recueillir les améliorations des membres du GTT, le cas échéant.

Après une brève présentation du premier **formulaire Engagement du Groupe Multipartite**, il a été question vérifier si les informations collectées sur la supervision du groupe multipartite ainsi que la rubrique se rapportant à chaque collègue des parties prenantes a été bien rempli dans ledit formulaire.

D'entrée de jeu, les participants ont soulevé une question incidente sur les dispositions pratiques prises pour l'organisation de ses deux séances de travail intenses en vue de l'examen et de l'adoption de ces formulaires. Ils estiment que le ST doit en tirer les conséquences.

Le Président de céans prend acte et promet de s'en référer au Coordonnateur pour une solution idoine.



Revenant à l'examen du formulaire, il fait remarquer que tous les membres du CE sont soumis au code de conduite de l'ITIE mais que certains d'entre eux sont également soumis au code de conduite de l'agent public de par les fonctions qu'ils occupent.

Un membre a fait observer que la référence au protocole d'accord de la société civile parle d'autre chose. Ici, il s'agit du code de conduite des OSC. Il y a lieu de corriger.

S'agissant de la fréquence des réunions du CE, les participants ont estimé utile d'apporter une explication quant à la situation survenue en 2019 au regard du nombre de réunions tenues et d'intégrer aussi les réunions du GTT qui avait fait office du CE lors de son indisponibilité à siéger et d'invoquer par ailleurs, la situation de la pandémie à covid 19. A cet effet, ils ont recommandé de compléter les PV du CE avec les Comptes rendus des GTT durant la période concernée.

Revenant à la question posée par les participants sur les dispositions pratiques des présentes séances, le Président de séance a accordé la parole au Coordonnateur pour y donner suite. Le Coordonnateur rappelle à tous que le Manuel des procédures fixe la hauteur de per diem pour chaque type de réunion et qu'il est difficile de s'en écarter. Il signale que, les présentes séances du GTT se tiennent sur décision du CE qui lui a donné mandat pour valider les formulaires en prévision de la validation. En vertu de ce mandat, le GTT a les pouvoirs reconnus au CE pour ce faire et bénéficie de ce fait des droits réservés au CE siégeant en session extraordinaire. Ainsi, il conclut qu'il sera appliqué le taux reconnu en cas de réunion extraordinaire suivant le Manuel des procédures.

Poursuivant la réunion, les participants ont recommandé, s'agissant de la participation du Gouvernement, de documenter toutes les réunions tenues avec le FMI, la Banque Mondiale et celles de la Troïka, de la Commission interministérielle technique sur le projet SICOMINES, du Ministère des finances, CTR, voire COREF et répertorier tous les éléments par année.

Concernant la participation de la société civile, les participants ont tenu à préciser le cas relatif à un membre décédé dont le remplacement est en cours. Quant aux cas de violation des droits, les OSC impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE affirment jouir de la pleine liberté d'expression mais des cas sont à documenter suivant le rapport à présenter par la société civile.

Après échange de vues, les participants ont adopté le formulaire Engagement du Groupe multipartite moyennant complément de certaines informations et actualisation.

Abordant le **formulaire résultats et impact** et après sa présentation, les participants ont estimé qu'il est nécessaire de renseigner aussi l'adoption du plan de travail par le gouvernement au point 1 d'une part et d'autre part, au point 2 suivi des progrès, il est important de relever tous les efforts entrepris dans le cadre légal notamment dans la détermination de la propriété effective, de la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires pour contribution aux projets de développement communautaire ; pour assurer la divulgation systématique avec l'amélioration de sites des différents ministères et services techniques.

La réunion est suspendue ce mardi 21/12 à 15h50' pour reprendre le mercredi 22/12 à 9h00'.

Ce mercredi 22/12, les participants ont poursuivi l'examen du formulaire Résultats et impact en demandant que le ST fournisse plus de commentaires et documente avec plus d'évidences pour répondre aux recommandations faites lors de la dernière validation.



Quant aux résultats des différentes activités organisées, les participants ont estimé qu'il est important de faire mention des retombées ou impact de ces ateliers notamment les besoins suscités en termes de renforcement des capacités des acteurs, de l'intégration de nouvelles thématiques telle la transition énergétique, l'environnement et du lobbying pour la mise en place des animateurs de FOMIN, de l'arrêté interministériel sur la collecte et la répartition des 15% de la redevance minière, sur la dotation de 0,3%, de la mise à jour du PTT.

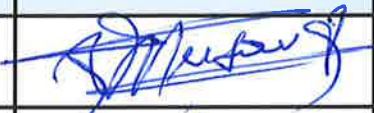
Après lecture et échanges, le formulaire Résultats et impact est adopté moyennant complément d'informations et actualisation.

Au sujet du **formulaire sur la transparence**, après l'explication fournie par le ST qui reprend en gros les exigences 2 à 6, les participants ont relevé que la plupart des informations sont contenues dans le rapport assoupli et les études thématiques complémentaires.

Cependant, le Coordonnateur a fait part aux participants de l'opinion de l'IGF sur les déclarations des Régies financières lui transmise dernièrement laquelle nécessite l'actualisation du rapport assoupli sur la fiabilité des données.

Après échange de vues, les participants adoptent le formulaire sur la Transparence moyennant complément d'informations.

Commencée le 21/12 à 10h05 puis suspendue à 15h50', la réunion a pris fin le 22/12 à 17h10'.

Relever des décisions :			
Après lecture et examen des formulaires à soumettre à la validation par le GTT agissant par délégation de pouvoir au nom du Comité Exécutif,			
✓ Les formulaires Engagement du Groupe Multipartite, Transparence et Résultats et impact sont adoptés à l'unanimité par les membres du GTT. ✓ Le ST est invité à compléter les informations manquantes et à partager les formulaires avec le CE avant leur transmission au SI.			
Validation			
	Nom et prénom	Signature	Date
Rédacteur du CR	Raoul MUSAU		23 DEC 2021
Validation du CR	Jean-Claude KATENDE		23 DEC 2021